

(12) DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt: 80102490.2

(51) Int. Cl.³: A 45 F 4/14

(22) Date de dépôt: 07.05.80

(30) Priorité: 07.05.79 FR 7911817

(43) Date de publication de la demande:
26.11.80 Bulletin 80/24

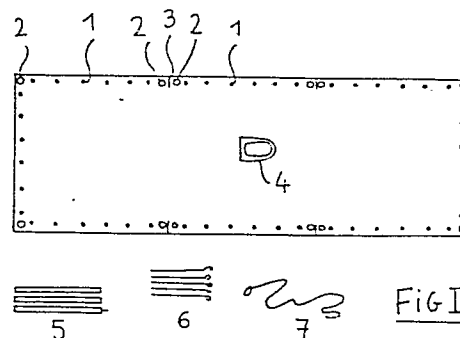
(64) Etats Contractants Désignés:
AT BE CH DE FR GB IT LI LU NL SE

(71) Demandeur: De Jguenti, Nicolas
Place de la Mairie
F-25490 - Feschel le Chatel(FR)

(72) Inventeur: De Jguenti, Nicolas
Place de la Mairie
F-25490 - Feschel le Chatel(FR)

(54) Pièce rectangulaire à capuchon portée en poncho, utilisée comme sac à coucher ou comme abri individuel et dont l'assemblage par paire constitue une tente deux places fermée.

(57) Ensemble comprenant une pièce rectangulaire de tissu, un mât (5) des piquets (6), des cordelettes (7) pouvant être utilisé comme poncho, sac de couchage, abri individuel et, en combinaison avec un ensemble analogue, comme tente à deux places fermée.



PIECE RECTANGULAIRE A CAPUCHON PORTEE EN PONCHO, UTILISEE COMME SAC
A COUCHER OU COMME ABRI INDIVIDUEL ET DONT L'ASSEMBLAGE PAR PAIRE
CONSTITUE UNE TENTE DEUX PLACES FERMEE.

5 La présente invention concerne trois domaines:

- Celui des vêtements
- Celui des sacs à coucher et des abris individuels
- Celui des tentes 2 places.

10 L'unité de base comprend:

- Une pièce rectangulaire en taille unique (Fig I)
- Un mât (5)
- Des piquets (6)
- Des cordelettes (7)

15

L'invention est vêtement lorsqu'elle est portée pliée en poncho (Fig II)

L'invention est sac à coucher lorsqu'elle est dépliée puis fermée
pour constituer un sac dans lequel l'utilisateur peut prendre place
20 ce dans la position allongée (Fig III).

L'invention est abri individuel lorsqu'elle est montée avec utilisation du mât, des piquets, des cordelettes (Fig IV).

25 L'invention est tente deux places après assemblage par paire avec une autre pièce rectangulaire identique. Cette tente deux places est fermée de tous côtés (Fig V).

La pièce rectangulaire constituée de 3 carrés égaux comporte en son
30 milieu un trou avec capuchon attenant (4) et sur ses bords, une rangée de pressions (1) dont la particularité pour chaque pression est d'être mâle sur une face et femelle sur l'autre. Ces pressions se suivent à intervalle régulier sur le pourtour et peuvent être disposées selon la figure VI qui montre deux pièces rectangulaires
35 côte à côte, mais il existe d'autres dispositions des pressions et le nombre des pressions n'est pas limitatif. On peut avantageusement remplacer les pressions par tout système ayant des éléments pouvant



s'agripper entre eux. Toujours sur les bords de la pièce rectangulaire, se trouvent des œillets (2) et des fentes (3).

UTILISATION DE LA PRESENTE INVENTION EN PONCHO :

5

L'invention est portée pliée afin de constituer un poncho (Fig II). Le pan de devant - par rapport au capuchon - se plie en deux. Chacune des deux parties du pan avant se pressionne alors à l'autre. Il en est de même pour le pan arrière. Puis, les pans avant et arrière, ainsi pliés et maintenus se pressionnent entre eux. On pressionnera également entre elles les pressions placées sur les largeurs : la tête de l'utilisateur passera entre les deux pressions centrales. On remarquera que la largeur de la pièce rectangulaire devient la largeur du poncho. Le poncho, ainsi constitué, offre
10
15 alors à l'utilisateur des avantages que le poncho traditionnel ne pouvait offrir :

- Présence d'un matelas d'air isolant
- L'invention est réglable en longueur
- 20 - C'est pourquoi l'invention permet la protection du sac porté à dos quelle que soit la hauteur de ce dernier
- Possibilité de constituer une rigole d'écoulement au bas du poncho.

On connaît déjà de nombreux types de ponchos. Et en particulier la
25 pièce carrée du brevet belge n° EE - A - 357 IOI du 4 janvier 1929 délivré à Monsieur PIANEGIANI. Mais cette dernière portée en poncho ne présente pas les avantages de mon invention car ses possibilités sont alors celles du poncho traditionnel.

30 UTILISATION DE LA PRESENTE INVENTION EN SAC A COUCHER :

L'utilisateur plie le pan rectangulaire en deux (Fig III) et obtient un sac à coucher. La présente invention a le mérite de faire varier la longueur du sac à coucher en fonction de la largeur du poncho
35 (qui est la même que la largeur du pan rectangulaire) de la manière suivante: la longueur du sac à coucher (capuchon non compris) est égale à une fois et demie la largeur du poncho.



Ce n'est pas le cas dans le Brevet belge n° BE - A - 357 IOI (PIANEGIANI) où la largeur du poncho - qui est égale au côté du pan carré - devient la longueur du sac à coucher.

- 5 Le pan carré du Brevet belge BE A 357 IOI conçu pour un usage militaire, est destiné à des individus adultes et sélectionnés par la taille. L'utilisateur, pour des raisons évidentes d'action, doit pouvoir aisément sortir les mains du poncho. Ce qui revient à dire que la largeur du poncho doit être égale à la distance " poignet à poignet " d'un individu moyen.

Or, la largeur du poncho du Brevet belge BE A 357 IOI devient la longueur de son sac de couchage. Cette dernière demeure donc limitée. La largeur du poncho est prévue pour des individus adultes de taille
15 moyenne, alors que la longueur du sac de couchage n'est pas conçue pour eux.

Cet inconvénient est remédié dans mon invention grâce au fait que la longueur du sac à coucher est égale à une fois et demie la largeur
20 du poncho.

Ceci permet à une large clientèle de porter l'invention en poncho puis de s'en servir comme sac à coucher.

25 UTILISATION DE LA PRESENTE INVENTION EN ABRI INDIVIDUEL :

La pièce rectangulaire (Fig I) peut servir d'abri grâce à l'adjonction des éléments additifs (mât, piquets, cordelettes). La figure IV en montre le montage.

30

Ces éléments additifs ne sont pas prévus dans le Brevet belge n° BE A 357 IOI. L'auteur affirme possible "la construction d'une petite tente pour un seul individu", mais n'en explique pas le montage.

- 35 Je ne connais pas de poncho ou de vêtement analogue, pouvant servir d'abri individuel avec mât et piquets, où l'utilisateur est



protégé sur le dessus et sur au moins trois côtés et où il peut adopter la position allongée.

UTILISATION DE LA PRESENTE INVENTION EN TENTE :

5

Après assemblage par paire, la présente invention offre à l'utilisateur une tente 2 places fermée de tous côtés, d'un montage simple (Fig V).

- 10 Dans de nombreux cas, les ponchos carrés ou rectangulaires peuvent constituer des tentes. Mais toujours ces tentes sont de dimensions modestes et restent ouvertes aux deux extrémités. Il en est de même pour le Brevet belge BE A 357 101 où pour fermer les deux ouvertures de la tente deux places, il faut adjoindre des pans carrés supplémentaires. Or, la dotation par individu est d'une unité et non de
15 deux.

Seule la demi tente U.S. qui ne pouvait servir ni de vêtement ni de poncho, mise en service lors du 2^e conflit mondial, était en mesure
20 de constituer, par accouplement avec une autre demi tente U.S. une tente deux places fermée. Cette demi tente avait la forme d'un hexagone irrégulier. Elle comportait une partie centrale rectangulaire avec une partie triangulaire sur chacune des largeurs.

- 25 La demi tente U.S. qui était livrée avec un mât et des piquets ne pouvait tenir lieu :

- Ni de vêtement
- Ni de sac à coucher
- 30 - Ni d'abri individuel.

Cet inconvénient a été en partie supprimé dans le Brevet allemand n° FR - A - I 140 266 (FUNK) où la demi tente est alors transformable en manteau de pluie grâce à l'adjonction de deux manches et
35 d'une martingale de serrage. Le capuchon non attenant sert également de sac d'emballage. Mais ce brevet garde les inconvénients suivants:



Il ne peut tenir lieu :

- Ni de sac à coucher
- Ni d'abri individuel.

5 Cette invention présente d'autres inconvénients :

- Elle ne permet pas le port du sac à dos abrité
- La hauteur du vêtement de pluie est égale à la largeur de la demi toile de tente (à titre de comparaison, la demi tente U.S. faisait 145 cm de largeur)
- 10 - Elle discrimine ainsi la clientèle
- De plus, un vêtement destiné à la marche et à l'action ne doit pas être long
- Sa réalisation nécessite un travail compliqué: il faut confectionner des manches, les fixer, adapter une martingale
- 15 avec cordeau coulissant. La forme, elle-même, un hexagone, n'est pas simple. De plus, il faut adapter une coulisse sur une longueur du rectangle central.

Tous ces inconvénients sont supprimés dans mon invention. En effet,

20 celle-ci apporte une solution individuelle à l'étape, car l'unité peut être utilisée séparément pour constituer un sac à coucher ou un abri.

- Sa réalisation nécessite une mise en oeuvre simple. C'est en effet un simple rectangle avec un trou au centre et un
- 25 capuchon. Les pressions sont posées comme toutes les pressions ordinaires. Les œillets également.
- La hauteur de la présente invention, portée en poncho, reste modeste; elle correspond à la longueur de la pièce rectangulaire divisée par 4 (soit les $\frac{3}{4}$ de la largeur - cette
- 30 hauteur est réglable). Actuellement, il n'existe pas de tente fermée 2 places, constituée de deux unités identiques, et dont chaque unité peut être utilisée séparément:
- En vêtement ou en poncho
- 35 - En sac à coucher
- En abri individuel

Les proportions de cette tente sont les suivantes :

5

- soit ℓ , la largeur limitée par les pressions de la pièce rectangulaire (c'est à dire: bord placé au delà des pressions non compris)

- soit B , la mesure de ce bord

Longueur de la tente : $2\ell + 2B$

Largeur de la tente : $\sqrt{2\ell^2}$

Hauteur de la tente : $\frac{\sqrt{2\ell^2}}{2}$



REVENDICATION -

I.) Unité comportant une pièce rectangulaire

.un mât

.des piquets

.des cordelettes.

5

La pièce rectangulaire à capuchon, de taille unique, se porte en poncho, et est utilisée comme sac à coucher.

10

L'unité constitue un abri individuel.

Deux unités constituent une tente deux places fermée de tous côtés.

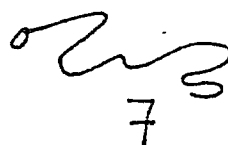
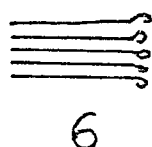
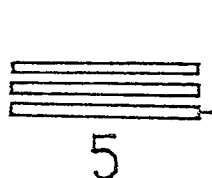
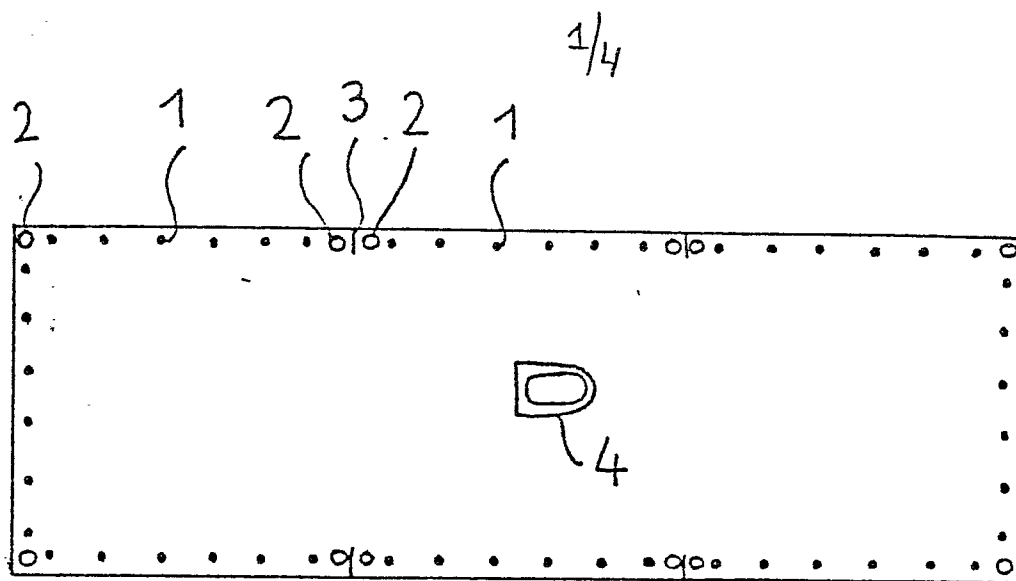


FIG I

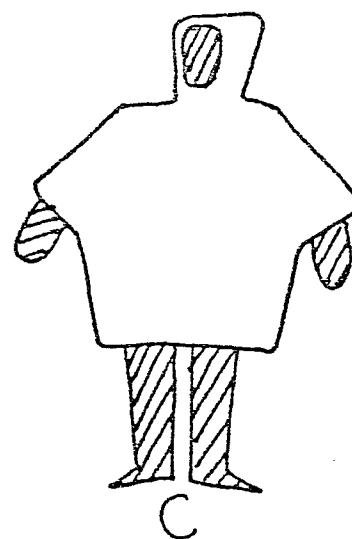
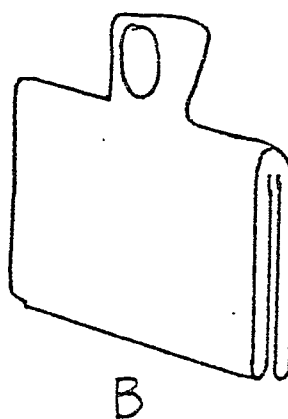
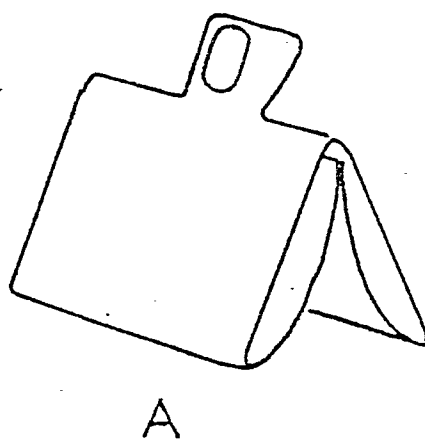
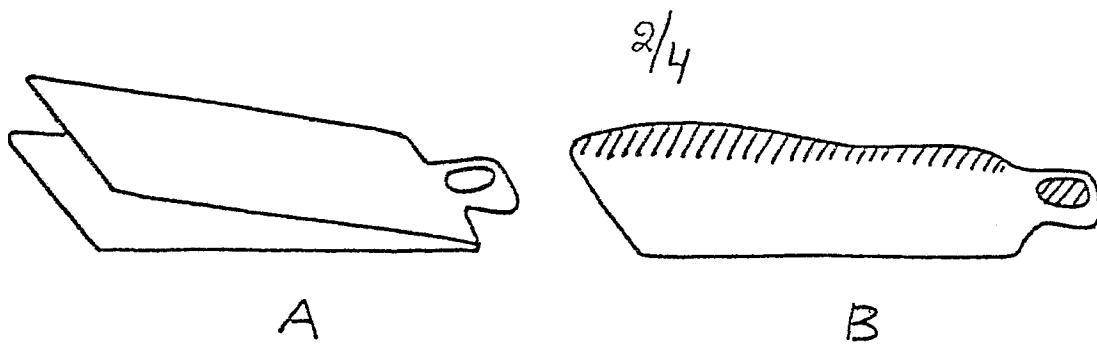
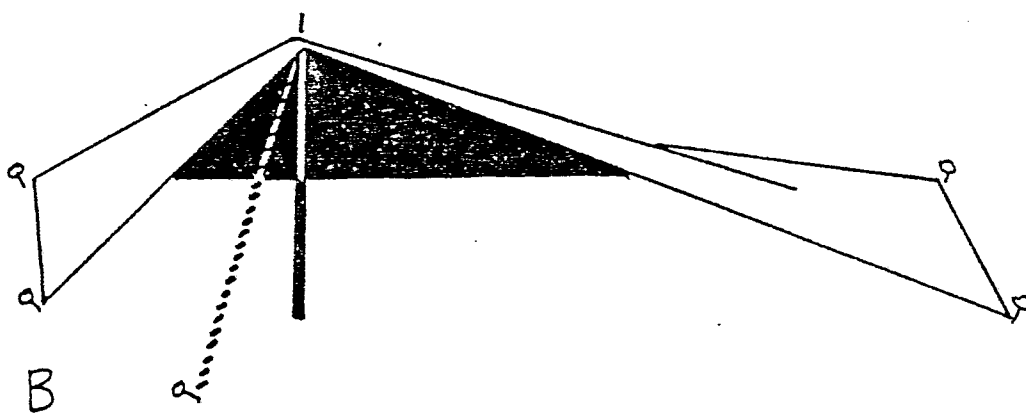
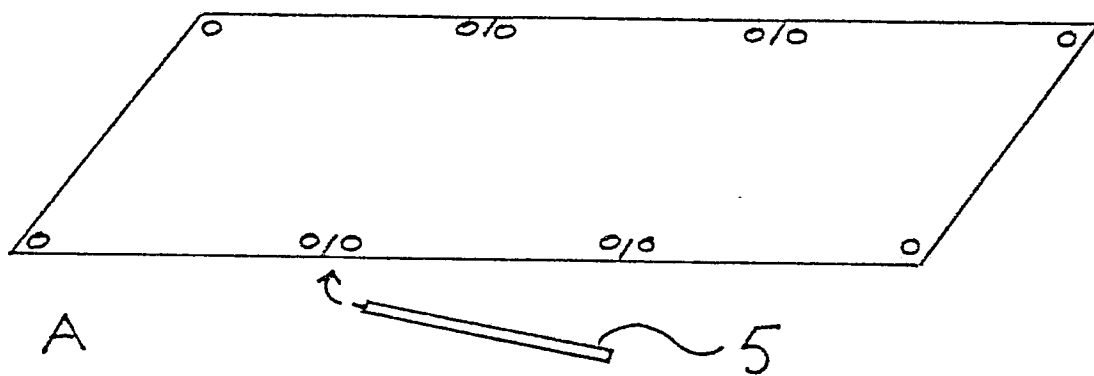
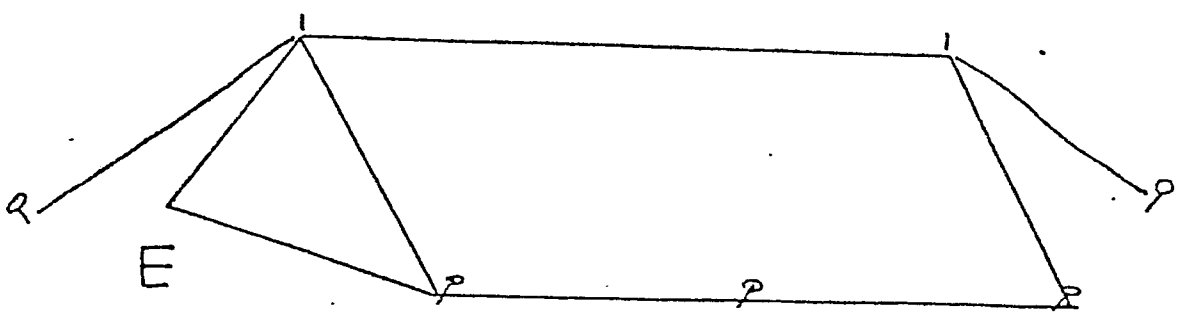
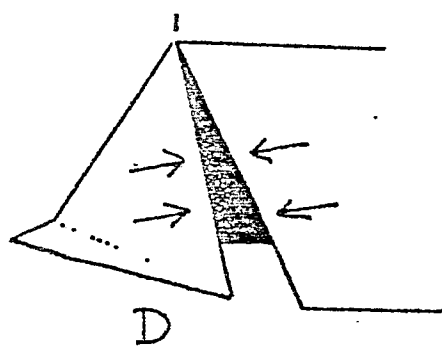
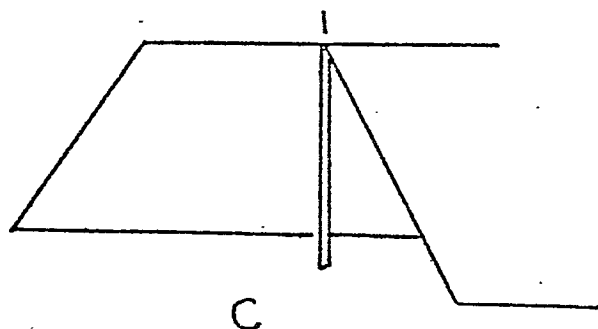
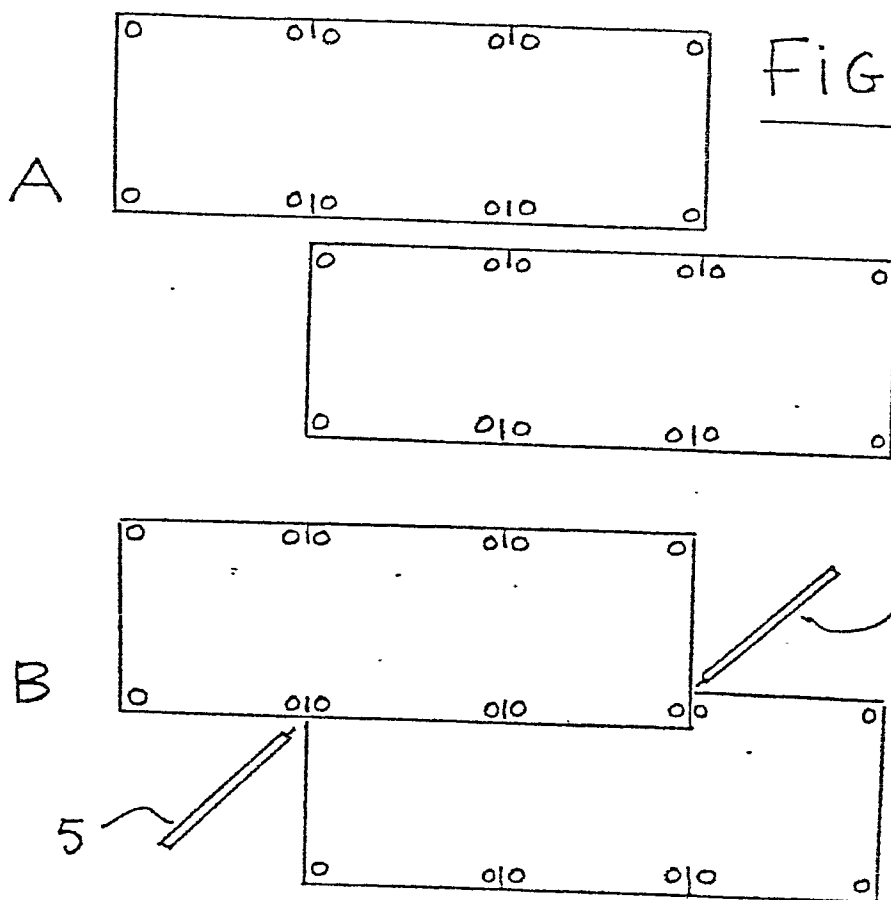


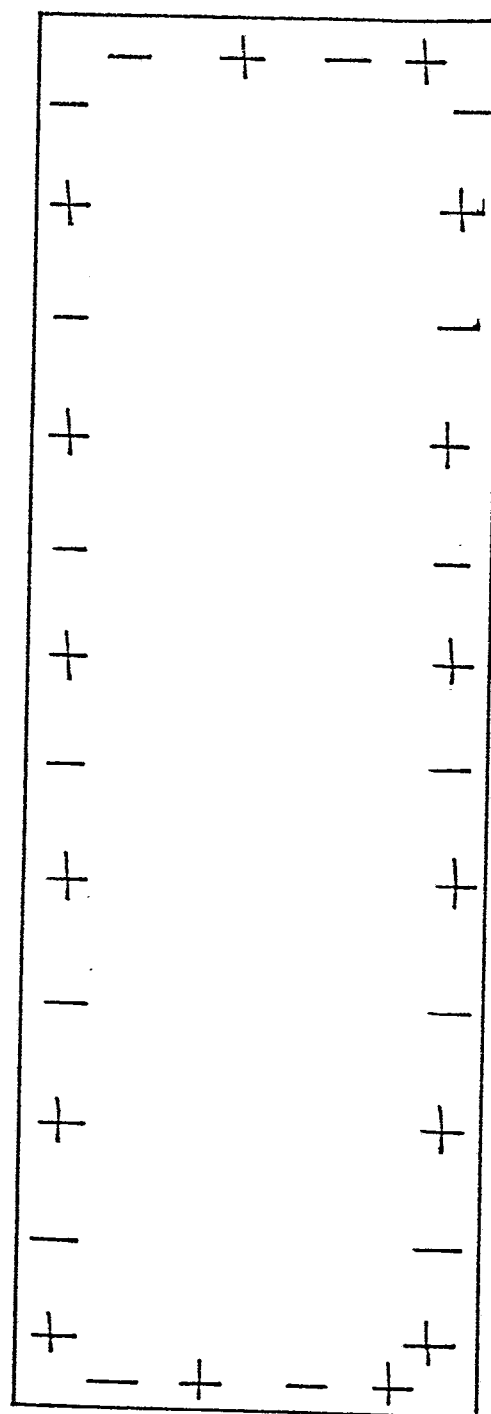
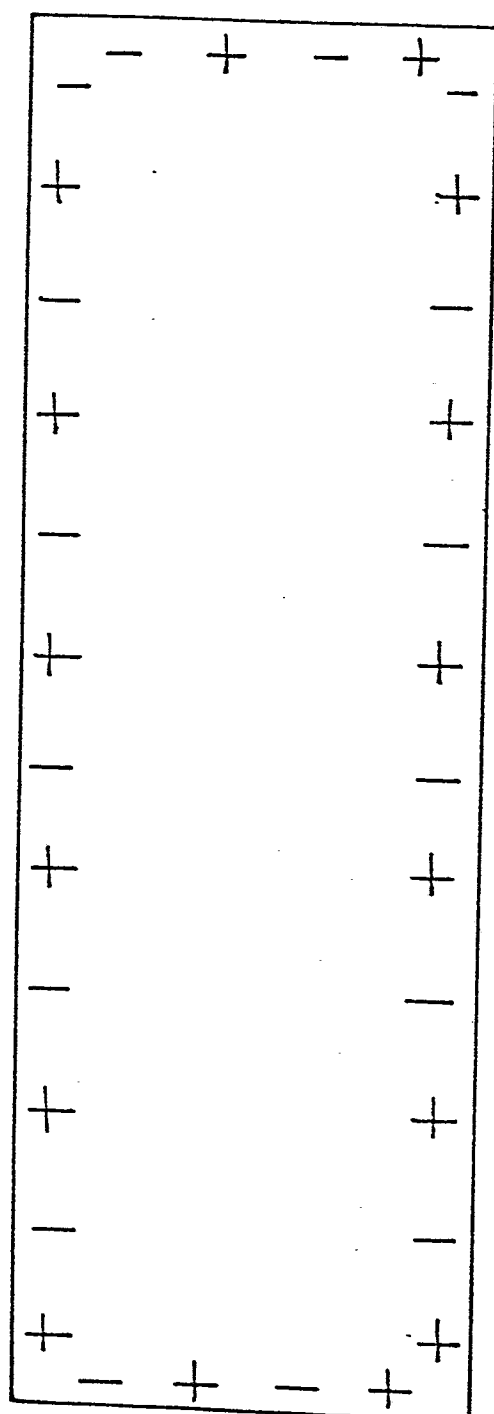
FIG II

FIG IIIFIG IV

3/4

FIG V



$\frac{4}{4}$ Fig VI



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0019201

Numéro de la demande

EP 80 10 2490

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl. ²)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendica- tion concernée	
	<u>BE - A - 401 777 (BAUDACH)</u> * Pages 3,4; revendication; figures 1-5 *	1	A 45 F 4/14
	--		
	<u>BE - A - 357 101 (PIANEGIANI)</u> * Page 4, lignes 1-17, 28-34; figures 1,2,10 *	1	
	--		
	<u>GB - A - 505 708 (JANNASCH)</u> * Page 1, lignes 60-62, 100-103; page 2, lignes 4-10; figures 3,4 *	1	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl. ³)
	--		
	<u>FR - A - 1 140 266 (FUNK)</u> * Page 1, colonne 2, lignes 38- 41; page 2, colonne 1, lignes 1,2, 16-21; figures 1,3 *	1	A 45 F

			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			& membre de la même famille, document correspondant
☒ Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 26-08-1980	Examineur DALL'ANESE